

# Lutter contre les discriminations, c'est lutter pour l'égalité de traitement

Quelque soit son origine, son âge, sa nationalité, son sexe, son état de santé, sa couleur de peau, sa religion ...

**23 critères de discrimination constituent à ce jour un délit,  
passible d'amende et de peine d'emprisonnement (Article 225-1 du Code Pénal)**



**Pour tout signalement, en tant que victime ou témoin,  
Contacter : La Défenseur des Droits, Mme Sophie SERENO**

Pour toute information sur les actions de prévention et de lutte contre les discriminations, contacter :  
Eve. SALERNO, Animatrice du Plan de Lutte de la Ville de MIRAMAS

**MAISON DU DROIT : 04 90 50 30 96**  
**Place des Vents Provençaux, Quartier La Rousse**